



Succession après renonciation.

Par **versoverso**, le **01/07/2012** à **15:04**

Bonjour,

Mes neveux ont renoncé à l'heritage de leur père, mon frère. Ont ils droit à la succession de mon père leur grand père ?

Merci pour le renseignement et bel été à tous.

versoverso

Par **amajuris**, le **01/07/2012** à **17:56**

bjr,

vous voulez dire que vos neveux ont renoncé à la succession de leur père.

mais vos neveux hériteront de leur grand père en représentation de leur père décédé.

le refus de la succession de leur père ne les prive pas de la succession de leur grand père.

article 754 du code civil.

cdt

Par **versoverso**, le **01/07/2012** à **18:59**

merci,

comme ça les choses sont plus claires, j'avais peur que ce qu'ils hériteraient
payerait les dettes de mon frère, ce qui serait injuste, puisque mes neveux y sont pour rien
bonne soirée et merci